

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 12 février à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS: Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, PAYOT Jean Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, CRAPSKY Bernard, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES: Mme ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie. M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan. M. NICOLAS Yves. M. GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane.

Délibération n°2015 /14

OBJET: COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE DONNEES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5 MAI 2014.

Le Conseil de Communauté, Vu sa délibération visée en objet, Après délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- PREND ACTE des décisions du Président visées ci-dessous :
- Décision 2014/041 du 27/12/2014 : ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL AUPRES DE GROUPAMA MEDITERRANEE.
- Décision 2015/001 du 13/01/2015 non notifiée
 TRAVAUX DE REFECTION DES ENDUITS DE VOUTES ET MURS INTERIEURS
 (MUSEE DU LAUZET) POUR UN MONTANT DE 22 395.20 € HT AUPRES
 D'EIFFAGE.
- Décision 2015/002 du 13/01/2015 : INSERTIONS PUBLICITAIRES LA PROVENCE POUR UN MONTANT DE 21 989.00 € HT AUPRES D'EUROSUD.
- Décision 2015/003 du 20/01/2015 : CHARGEMENT ET EVACUATION DES MATERIAUX QUARTIER BREISSAND ET RACHAT PAR LA SOCIETE ALPES SUD MATERIAUX MOYENNANT LA SOMME DE 37 400.00 €.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Président, M. Jacques MARTIN